

## La Belgique propose un premier débat à l'UIP sur la discrimination des personnes LGBTI

Le 4 juillet 2017, une question orale a été posée à la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants sur « l'arrestation de 27 homosexuels par la police à Dacca au Bangladesh » (question n° 18779, posée par M. Jean-Jacques Flahaux).

Sabien Battheu, membre de la Chambre et de la délégation belge à l'UIP, a estimé que la délégation se devait de réagir à cette actualité, étant donné qu'une Assemblée de l'UIP avait eu lieu à Dhaka peu avant (du 1<sup>er</sup> au 5 avril) et que le président de l'UIP était un parlementaire du Bangladesh.

A sa demande, le président du Groupe UIP belge, le sénateur Pol Van Den Driessche, a adressé un courrier au président de l'UIP, M. Saber Chowdhury. Dans cette lettre, il n'exprimait pas seulement sa préoccupation concernant l'incident qui avait eu lieu à Dhaka, mais proposait également que la Commission de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP se saisisse de la question de la discrimination et du non-respect des droits de l'homme des personnes LGBTI (personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et intersexes). Un tel débat n'a jamais eu lieu à l'UIP, bien qu'il y ait eu des propositions dans ce sens par le passé.

La présidente de la commission, Mme Tshireletso du Botswana, a réagi favorablement à cette idée. Lors de l'Assemblée de l'UIP à Saint-Petersbourg (14-18 octobre 2017), la délégation belge a formellement proposé que la commission tienne un débat à l'Assemblée suivante à Genève (24-28 mars 2018) sur le thème :

Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI.

Sachant que la question était très sensible dans de nombreux pays membres de l'UIP, la délégation belge ne demandait pas l'élaboration d'une résolution mais proposait de s'en tenir initialement à une simple réunion-débat, sans conclusions ni texte à adopter.

Le président Van Den Driessche a eu l'occasion de défendre la proposition belge d'abord au bureau de la commission. Celui-ci doit faire une recommandation à la commission, compte tenu des suggestions des membres, quant à l'ordre du jour des réunions suivantes.

Alors qu'il n'y avait pas d'autres suggestions pour des réunions-débats sans résolution, la proposition belge a rencontré une opposition marquée au bureau de la commission. Plusieurs membres ont rejeté l'idée d'avoir quelque débat que ce soit sur cette question et sont allés jusqu'à dire que leur délégation ne pourrait jamais participer à une Assemblée où cette question serait à l'ordre du jour. D'autres ont dit que le sujet n'était pas assez important pour mériter un débat dans une organisation comme l'UIP.

Grâce au soutien vigoureux de la présidente de la commission, la majorité des membres du bureau a fini par conclure que la violence et les discriminations à l'égard des personnes LGBTI

étaient un problème réel et que l'UIP devait au moins être disposée à aborder tout problème qui se pose partout dans le monde. Le bureau a donc recommandé à la commission d'adopter la proposition belge.



C'est Mme Battheu qui a présenté la proposition belge en commission (lire son texte, en anglais, [ici](#)). A la surprise de la délégation belge, la proposition n'a reçu que des réactions de soutien au sein de la commission, et ce non seulement de la part de délégations occidentales, mais aussi de pays comme Cuba et la Malaisie. Personne n'a pris la parole pour rejeter la proposition. Le Canada a proposé de modifier légèrement le libellé du thème, en parlant de « discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ».

La commission a dès lors décidé par consensus d'inscrire la proposition ainsi amendée à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Lors de la séance de clôture de l'Assemblée de Saint-Petersbourg, ceux qui étaient opposés à la proposition sont toutefois revenus à la charge. Au moment où la présidente de la Commission de la démocratie et des droits de l'homme rendait



compte des travaux de la commission et mentionnait entre autres les décisions que la commission avait prises concernant l'ordre du jour de sa prochaine réunion, un véritable tollé s'est déclenché.

Un certain nombre de délégations (Algérie, Bénin, Iran, Jordanie, Somalie, Soudan, le Maroc au nom du Groupe des pays arabes et l'Ouganda au nom du Groupe africain) ont vigoureusement rejeté la proposition. Suite à ces protestations virulentes, la présidente russe de l'Assemblée, Valentina Matvienko, a renvoyé la proposition à la commission, pour qu'elle l'examine plus avant. Le point figurera dès lors à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission sous le libellé : « Examen d'une proposition de débat sur *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI* ».

Les préjugés et les reproches ainsi que les déclarations dénigrantes sur les personnes LGBTI étaient omniprésentes dans les interventions des opposants à la proposition, à tel point que le président de l'UIP est intervenu à la fin pour attirer l'attention des délégués sur le fait qu'en vertu de leur statut de parlementaires et de représentants de leur peuple, ils étaient appelés à examiner et à débattre de toutes les questions importantes, quelque difficiles ou complexes qu'elles soient, et que leurs débats devaient se dérouler dans un climat de compréhension et de respect mutuel. Les discours de haine ou portant atteinte à la dignité de certains êtres humains ne sauraient être tolérés en aucune circonstance, a-t-il dit.